

## Extrait du registre des délibérations

Le 25 septembre 2014, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 18 septembre 2014, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

**Étaient présents :** • ARCINS : Claude GANELON • ARSAC : Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Bernadette HENRIEY • CANTENAC : Fabienne OUVRARD, Philippe BRUNO, Roger DEGAS • CUSSAC : Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN • LABARDE : Matthieu FONMARTY, Gil PILONORD • LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Magali GUYON • LUDON MEDOC : Benoît SIMIAN, Martine VALLIER, Véronique SABACA • MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN de LARCLAUZE • MARGAUX : Allan SICHEL • LE PIAN MEDOC : Didier MAU, Virginie GARNIER, Romain PAGNAC, Anne-Marie BENTEJAC, Christian VELLA, Josette JEGOU • SOUSSANS : Annette MAURIN

**Absents excusés :** Daniel PARABIS pouvoir à Claude GANELON, Jean-Claude MARTIN, Joseph FORTER pouvoir à Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD pouvoir à Martine VALLIER, Jacques DELHOMME, Claude BERNIARD pouvoir à Gérard DUBO, Nathalie SCHYLER-SCHRODER pouvoir à Allan SICHEL, Christian DECAUDIN pouvoir à Josette JEGOU, Christian SAUVAGE pouvoir à Didier MAU, Pierre-Yves CHARRON, Christophe DEMILLY pouvoir à Annette MAURIN.

**Conseillers en exercice :** 39 • **Présents :** 28 • **Votants :** 36

**Secrétaire de séance :** Véronique SABACA

### 2014-2509-84 Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – Demande de subvention au Conseil Général de la Gironde et à l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) pour l'étude pré-opérationnelle - Décision

Par délibération n°2012-0612-20 vous avez sollicité les subventions auprès du Conseil Général de la Gironde et de l'ANAH dans le cadre de la mise en place d'une étude OPAH.

Le Conseil Général de la Gironde a changé ses modalités d'intervention.

Il finance 35% du coût TTC d'une dépense subventionnable annuelle plafonnée à 20 000 €, soit 7 000 € de subvention maximum.

L'étude pré-opérationnelle de l'OPAH sur le territoire de la Communauté de Communes a été confiée à la société PACT de la Gironde, pour un montant de 62 250 € TTC, soit 52 048.5 € HT, (TVA à 19.6 %).

L'intervention de l'ANAH reste inchangée, soit 50 % du montant HT de l'étude, soit 26 024.25 €

COÛT HT	COÛT de l'étude TTC	ANAH	CG 33	CDC
52 048.50	62 250.00	26 024.25	7 000.00	29 225.75

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► Décide de solliciter une subvention du Conseil Général de la Gironde à hauteur de 35 % du coût TTC d'une dépense subventionnable annuelle plafonnée à 20 000 €

► Décide de solliciter une subvention de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) pour 50% du montant HT de l'étude ;

► Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

Pour copie conforme

Arsac, le 26 septembre 2014

Le Président

